



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 27 avril 2026

Délibération n° 2026_093
REALISATION DE CHANTIERS D'INSERTION POUR L'EMBELLEMENT DES
TRANSFORMATEURS ELECTRIQUES - CONVENTIONS AVEC ENEDIS ET L'ADSI

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Maire, par suite d'une convocation en date du 21 avril 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 40

Mesdames, Messieurs : Amélie AUDOIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Louis COURONNEAU, Samira EL KHADIR, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugénie GASPARD, Emilie MARCHES, Joël MAUVIGNEY, Patricia NEDEL, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Bastien RIVIERES, Eric SARRAUTE, Fatou THIAM, Franck YVONNEAU, Christine MALKIEL, Clément VANDECASTEELE, Caroline VAN RENTERGHEM, Aimeric ENARD, Loïc PEDELUCQ, Preslia OKOU, Jimmy BOURLIEUX, Alexandre POUZEAUD, Prefmandh MABIALA, Stéphane BRUNEL, Alice HERBERT, Thierry TRIJOULET, Clémence NAVEYS-DUMAS, Rémi COCUELLE, Fatima AIT KEDDOUR, Véronique TREZEGUET, Alessandro DI SOMMA, Jean-Charles ASTIER, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Denis ABRAND, Aurélie DOULUT.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6

Mesdames, Messieurs : Arnaud ARFEUILLE à Amélie AUDOIT, Kubilay ERTEKIN à Fatou THIAM, Claude MELLIER à Loïc FARNIER, Marie RECALDE à Anne-Eugénie GASPARD, Gérard SERVIES à Vanessa FERGEAU-RENAUX, Thierry MILLET à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

ABSENT EXCUSE : 1

Mesdames, Messieurs : Loan PANIFOUS.

ABSENTES : 2

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU, Clémence PINEAU .

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Charles ASTIER

Monsieur Stéphane BRUNEL, Adjoint au Maire Délégué à la Jeunesse, Citoyenneté, Engagement et Insertion, informe l'Assemblée que la ville de Mérignac et ENEDIS souhaitent engager un partenariat afin de réaliser des travaux d'embellissement sur plusieurs postes de transformation électriques situés sur la commune.

La mise en valeur de certains ouvrages électriques répond en effet à plusieurs objectifs tels que l'amélioration du cadre de vie, la lutte contre les incivilités (tags, graffitis disgracieux) mais aussi le soutien à une association locale pour réaliser cette opération.

Afin de mener à bien ce projet, la Ville souhaite missionner l'Association pour le Développement des Stratégies d'Insertion (ADSI).

La convention entre l'ADSI et la Ville prévoit en effet la possibilité pour l'association de mettre en œuvre des chantiers d'insertion à destination des publics bénéficiaires du Plan Local Pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). Ces chantiers d'embellissement des transformateurs constituent un outil particulièrement pertinent pour favoriser la remobilisation professionnelle des participants du PLIE, souvent confrontés à de multiples freins. Ils permettent de combiner une mise en situation de travail concrète, l'acquisition de compétences techniques et de savoir-être, ainsi qu'un accompagnement socioprofessionnel individualisé. Au-delà de leur dimension sociale, ces actions présentent une forte utilité collective, en contribuant à la valorisation de l'espace public.

En cela, le projet de chantiers d'insertion mené en partenariat avec ENEDIS s'inscrit pleinement dans la politique d'insertion professionnelle et d'emploi menée par la Ville de Mérignac.

La réalisation de ces travaux nécessite la conclusion d'une convention de partenariat entre la ville de Mérignac et ENEDIS, afin de définir les conditions d'intervention, les responsabilités respectives des parties, ainsi que les modalités de coordination et de sécurisation des chantiers. Elle nécessite également la conclusion d'une deuxième convention avec l'ADSI dans la mesure où ces chantiers seront encadrés par l'association.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Sports-Solidarités-Familles et Age de la vie en date du 20 avril 2026,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec ENEDIS dans le cadre de la réalisation de chantiers d'insertion pour l'embellissement des transformateurs ainsi que tout document afférent ;

ARTICLE 2 : d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'ADSI, association désignée par la Ville pour la mise en place des chantiers d'insertion pour l'embellissement des transformateurs.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Par 42 voix pour et 4 voix contre : Madame Christine MALKIEL, Monsieur Clément VANDECASTEELE, Monsieur Jimmy BOURLIEUX, Madame Clémence NAVEYS-DUMAS

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 27 avril 2026

Jean-Charles ASTIER
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.